

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le deuxième jour de mai deux mille seize à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la quatrième assemblée ordinaire de la cent cinquante-sixième session.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire  
Mmes Sonia Côté, conseillère  
Linda McDuff, conseillère  
Isabelle Filion, conseillère

Un citoyen est présent.

**Ouverture de l’assemblée**

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le maire Richard Belleville.

**16-05-74 - Ordre du jour**

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**16-05-75 - Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 4 avril 2016**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 4 avril 2016, il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu qu’il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Période de questions**

M. Daniel Lépine s'informe de la réglementation pour les randonnées équestres sur les chemins municipaux. Il assiste à toute la rencontre.

### **Maire et aqueduc (Richard Belleville)**

Aqueduc : avril 2016 - 3 523g. /jour

Émission de la radio communautaire : Belle réussite  
Déjeuner du lieutenant de la SQ pour la Fondation du cancer  
AGA de la Ressourcerie à Magog et réunion à Barnston-Ouest  
Info-crime : souper à Sherbrooke  
AGA de la caisse Desjardins  
Conseil des maires

### **Réseau routier (Steve Isabelle)**

Absent

### **Développement local, régional et touristique (Clément Roy)**

Absent

### **Loisirs et familles (Sonia Côté)**

Rencontre de familles pour connaître les besoins en service de garde. Une participante serait intéressée par ce travail. AGA des Loisirs le 27 mai à 17h00. Ligue de balles des jeunes en démarrage. Les travaux sont presque terminés au terrain des Loisirs.

### **Sécurité civile et publique (Jean-Luc Junior Beloin)**

Absent

### **Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)**

Le CCU a siégé concernant un projet touristique intégré sur le chemin de Coaticook. Une résolution a été adoptée recommandant au conseil municipal l'acceptation du projet.

### **Environnement et culture (Isabelle Filion)**

Projet d'aménagement du stationnement du sentier pédestre Neil-Tillotson. La Fondation Bel Environ souhaite s'impliquer. Le conseil municipal prend connaissance du plan proposé par des bénévoles.

#### **16-05-76 - Délégation au souper Homard (Collège Rivier)**

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu de déléguer le maire Richard Belleville au souper Homard du Collège Rivier pour aider au financement d'activités diverses. La secrétaire est autorisée à émettre un chèque de 90\$ pour acquitter les frais de participation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **16-05-77 - Golf du maire de la Ville de Coaticook**

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de déléguer le maire Richard Belleville et la conseillère Sonia Côté au tournoi de golf du maire de la Ville de Coaticook. Le coût est de 300\$ et la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **16-05-78 - Gala Méritas de La Frontalière**

Proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de verser un don de 50\$ pour le Gala Méritas de l'école secondaire La Frontalière. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **16-05-79 - Demande à la MRC de Coaticook**

**ATTENDU** que M. Georges Beloin, contribuable de la Municipalité d'East Hereford, a fait part, par correspondance, à la municipalité de son intention de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole les lots 11C-P, 11D-P et 12, Rang IX, cadastre du Canton de Hereford et que, dans sa démarche, il souhaite un appui de la municipalité;

**ATTENDU** que seule une municipalité régionale de comté ou encore une municipalité locale avec l'appui de la municipalité régionale de comté peut présenter une demande d'exclusion à la CPTAQ;

**ATTENDU** que cette information a été transmise à M. Beloin, eu égard à sa demande;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite être prudent relativement à une demande d'exclusion à la CPTAQ, compte tenu que cette démarche implique plusieurs exigences avant d'être transmise à la Commission;

**ATTENDU** qu'une telle demande exige un avis de la MRC de Coaticook relatif à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire;

**ATTENDU** qu'une telle demande exige également une recommandation favorable de la MRC sous forme de résolution et motivée en fonction de l'article 62 de la loi;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par la conseillère Sonia Côté**

**Appuyée par la conseillère Linda McDuff**

**Résolu QUE :**

Le conseil municipal d'East Hereford souhaite, avant toute chose, connaître les orientations que prendra la MRC de Coaticook, eu égard à une telle demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ce qui lui permettra de statuer en toute connaissance sur la demande de M. Beloin. Copie de cette résolution sera transmise à la Municipalité régionale de comté de Coaticook et à M. Georges Beloin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-80 - Correspondance aux archives**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Sonia Côté et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1- MAMOT Refinancement d'un emprunt
- 2- MAMOT Règlement 9-1-1
- 3- MTQ Reddition de compte 2015
- 4- MRC Dossier vente pour taxes
- 5- MRC Certificats de conformité
- 6- HQ Demande CPTAQ
- 7- Ferme Ancestrale enrg. Demande CPTAQ
- 8- D. Parent Description technique (exclusion)
- 9- Croix-Rouge Entente de services
- 10- G. Beloin Demande d'exclusion

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-81 - Rapport financier au 28 avril 2016**

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 28 avril 2016, il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu d'en accepter le dépôt :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus d'avril	24 896,31\$	
Déboursés d'avril	57 940,14	
TPS à recevoir	1 651,06	
TVQ à recevoir	1 647,00	
Chèques en circulation	2 149,44	
<b>Solde à la caisse</b>	<b>174 003,15\$</b>	<b>9 914,25\$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **16-05-82 - Présentation des comptes au 2 mai 2016**

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 2 mai 2016, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Stanley & Dany Taylor Transport inc.	2 037,22\$
Petite caisse	70,00
Visa Desjardins	122,59
MRC de Coaticook	13 820,00
Richard Belleville	134,40
Service d'entretien E.A.	50,02
Réseau d'information municipale (RIM)	149,47
Ressourcerie des Frontières	557,99
Nicole Bouchard	108,00
Réal Riendeau	260,00
Municipalité de St-Herménégilde	237,80
Éric & Georges Beloin inc.	1 724,62
Beecher Falls Vol. Fire Dept. Inc.	US 6 400,00
Croix-Rouge canadienne	150,00
Roger Lanctôt	2 625,07
P.A.U. Léon Jacques et fils inc.	461,05
P.C. Expert inc.	17,24
Brunelle électronique	482,83
Médias Transcontinental s.e.n.c.	376,30
Supérieur Bureautique 2003 inc.	77,11
La Coop des Cantons	67,70
Signalisation de l'Estrie	36,79
Multicopie Estrie	97,73

Maryse Audet	27,00
Daniel Parent	1 048,78
RQVVS	63,00
The Townships Sun	25,00
Anne-Marie Noble	436,91
Beauregard Fosses septiques ltée	724,34
Monty Sylvestre	426,33
Raymond Gagné	2 017,43
Municipalité de Saint-Herménégilde	392,45
Visa Desjardins	6,32
Ministre des Finances du Québec	111,00
Yves Vachon	10 692,68
Raymond Chabot Grant Thornton	862,32
Roger Lanctôt	974,41

**Délégation - Total: 8 118,24\$ (avril 2016)**

Diane Lauzon Rioux	2 150,88\$
Johanne Beloin	968,88
Bell Mobilité	25,69
Axion	104,52
Hydro-Québec	154,76
Groupe Environex	218,74
Bell	101,40
Postes Canada	300,00
Intérêts sur emprunt	3 943,37
Remboursement abris d'hiver (3)	150,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-83 – Règlement numéro 252-16 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Sur proposition de la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, il est résolu d'adopter le règlement numéro 252-16 intitulé : «*Règlement numéro 252-16 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*».

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-84 - Règlement numéro 253-16 abrogeant le règlement numéro 215-11 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Sur proposition de la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Sonia Côté, il est résolu d'adopter le règlement numéro 253-16 intitulé : *«Règlement numéro 253-16 abrogeant le règlement numéro 215-11 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics»*.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-85 – Avis de motion**

La conseillère Isabelle Filion donne avis de motion, qu'à une prochaine assemblée, sera présenté pour adoption un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**16-05-86 - Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (Service aux sinistrés)**

**CONSIDÉRANT** qu'en situation de mesures d'urgence et particulièrement pour les services aux sinistrés, la Croix-Rouge canadienne est disposée à offrir divers services aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la Croix-Rouge canadienne a déposé aux membres du conseil municipal un projet d'entente pour trois ans, en date du 7 avril 2016, comme ici au long récitée;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit du renouvellement d'une entente déjà conclue avec la Croix-Rouge canadienne il y a quelques années et que les membres du conseil municipal s'en déclarent satisfaits;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Sonia Côté, résolu d'entériner cette entente telle que ci-haut mentionnée, de verser un montant de 150\$ pour la première année de l'entente et de 160\$ pour les deux années subséquentes. Le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-87 - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel UC 16-01**  
**577, chemin de Coaticook East Hereford – Lot 12-P RVII cadastre du Canton de Hereford**

**ATTENDU** qu'Éric & Georges Beloin inc. 438 Route 253 East Hereford a déposé une demande d'autorisation d'un usage conditionnel sur le lot 12-P RVII cadastre du Canton de Hereford;

**ATTENDU** que les promoteurs souhaitent établir un projet touristique intégré, soit l'exploitation d'un terrain de camping et l'installation de mini-chalets pour débiter;

**ATTENDU** que le terrain des promoteurs a une superficie de 168 140m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** que la propriété est située en zone Vf-1 et que les terrains de camping sont déjà autorisés dans cette zone;

**ATTENDU** que plusieurs activités sportives, telles le vélo de montagne et la randonnée pédestre, sont en développement et que le projet des promoteurs répond à une demande croissante pour ce type de services;

**ATTENDU** que le développement souhaité ne nuira pas à la quiétude des environs;

**ATTENDU** que le projet des promoteurs répond à l'un des objectifs du plan d'urbanisme, soit le développement et la mise en valeur de l'offre touristique;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis favorable et recommande au conseil municipal d'accepter cette demande d'usage conditionnel;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu d'autoriser la demande d'usage conditionnel 16-01 au 577, chemin de Coaticook East Hereford, lot 12-P RVII cadastre du Canton de Hereford dans la zone Vf-1 (Plan EAH-2008-06-2 authentifié le 5 janvier 2015), aux conditions suivantes :

- Demande d'un certificat d'autorisation auprès de l'inspecteur en bâtiment pour l'établissement d'un projet touristique intégré ;
- Construction de bassins de rétention pour ralentir l'eau des fossés du camping.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16-05-88 - Autorisation de signature**

**ATTENDU** qu'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ doit comporter la signature d'un officier municipal



certifiant que le projet est conforme ou non à la réglementation d'urbanisme de la municipalité ou à tout autre document complémentaire;

**ATTENDU** la demande du requérant, Hydro-Québec, qui souhaite construire une ligne d'interconnexion Québec –New Hampshire sur un certain nombre de lots en zone forestière (F-4, F-6) au cadastre du Canton de Hereford;

**ATTENDU** que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme ni à aucun document complémentaire de la municipalité d'East Hereford;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre et signer le certificat de non-contrevenance exigé par la CPTAQ et relatif à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-89 - Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des fins autres que l'agriculture - Ligne d'interconnexion Québec – New Hampshire**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec en vertu des articles 27 et 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour obtenir de cette Commission l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 242 200 m<sup>2</sup> ainsi, qu'accessoirement, la coupe d'érables dans la Municipalité d'East Hereford pour la réalisation du projet d'Interconnexion Québec – New Hampshire;

**ATTENDU** les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

<b><i>Critères</i></b>	<b><i>Impact</i></b>
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	L'impact de la ligne sur l'agriculture est jugé d'importance mineure compte tenu de l'application de l'entente Hydro-Québec – UPA ainsi que des mesures d'atténuation courantes et particulières proposées par Hydro-Québec.
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	<i>La construction de la ligne ne devrait pas avoir d'impact sur le potentiel agricole des lots avoisinants.</i>
<i>Les possibilités d'utilisation du ou</i>	<i>La ligne n'empêche pas l'utilisation des sols à</i>

<i>des sols à des fins d'agriculture</i>	<i>des fins agricoles à l'exception du site des pylônes et du prolongement du chemin d'accès.</i>
<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	<i>Aucune conséquence.</i>
<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	<i>Aucune conséquence.</i>
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduite les contraintes sur l'agriculture</i>	<p>Aucun autre emplacement disponible sur le territoire de la municipalité hors du territoire agricole permettant l'implantation de la ligne de transport internationale.</p> <p><i>Emplacement optimisé élaboré en collaboration avec le milieu d'accueil.</i></p> <p><i>Le tracé limite au maximum les impacts sur le milieu agricole :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le tracé retenu qui requiert une nouvelle emprise dans les municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde touche 20 ha de terres agricoles protégées de moins que les variantes est étudiées ;</i></li> <li>- <i>L'utilisation d'accès existants a été privilégiée et seul le prolongement d'un chemin d'accès existant à East Hereford est requis ;</i></li> <li>- <i>Les mesures d'atténuations particulières et courantes seront appliquées.</i></li> </ul>
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	<i>Non applicable</i>
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région</i>	<i>Aucun impact</i>
<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	<i>Non applicable</i>
<i>L'effet sur le développement</i>	<i>Positif</i>

<i>économique de la région</i>	
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	<i>Non applicable</i>

**ATTENDU** que la demande rencontre les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**ATTENDU** que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité, applicable à Hydro-Québec;

**ATTENDU** le caractère international de la ligne de transport;

**ATTENDU** que l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

**ATTENDU** qu'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a, par conséquent, aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par la conseillère Linda McDuff**

**Appuyée par la conseillère Sonia Côté**

**ET RÉSOLU :**

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour l'utilisation des superficies visées par la demande à des fins autres que l'agriculture ainsi que la coupe d'érables situés en érablière protégée dans la Municipalité d'East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-90 - Autorisation de signature**

**ATTENDU** qu'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ doit comporter la signature d'un officier municipal certifiant que le projet est conforme ou non à la réglementation d'urbanisme de la municipalité ou à tout autre document complémentaire;

**ATTENDU** la demande du requérant, Ferme Ancestrale enrg. 90 chemin Beloin East Hereford qui souhaite abaisser des buttes sur le lot 10A-P RVIII, cadastre du Canton de Hereford dans la zone Ar-1;

**ATTENDU** que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme ni à aucun document complémentaire de la municipalité d'East Hereford;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Sonia Côté, résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre et signer le certificat de non-contrevenance exigé par la CPTAQ et relatif à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-91 - Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ - Lot 10A-P RVIII cadastre du Canton de Hereford**

**ATTENDU** que Ferme Ancestrale enrg. 90 chemin Beloin East Hereford souhaite abaisser des buttes sur lot 10A-P RVIII, cadastre du Canton de Hereford;

**ATTENDU** que ces travaux auront comme objectif d'améliorer le potentiel agricole du site lorsque tout le gravier aura été retiré;

**ATTENDU** que la mise en valeur des terres se fera aussitôt les travaux d'extraction terminés;

**ATTENDU** que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité d'East Hereford;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par la conseillère Linda McDuff**

**Appuyée par la conseillère Sonia Côté**

**Résolu QUE :**

Le conseil municipal d'East Hereford appuie la demande de Ferme Ancestrale enrg. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la prie de la recevoir favorablement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-92 - Autorisation permis d'alcool – Circuits Frontières**

**ATTENDU** que Circuits Frontières est un organisme à but non lucratif dont la mission est de développer et de promouvoir la pratique du vélo de montagne au profit de diverses clientèles;

**ATTENDU** que Circuits Frontières organisent certaines activités locales pour s'assurer d'une source de revenus;

**ATTENDU** que Circuits Frontières organisera une première activité le 21 mai 2016 et que le comité de gestion de l'église St-Henri autorise l'utilisation de ses terrains;

**ATTENDU** que Circuits Frontières tiendra à une deuxième activité les 10 et 11 juin 2016 et que le comité de gestion de l'église St-Henri autorise l'utilisation de ses terrains;

**ATTENDU** que Circuits Frontières tiendra à une troisième activité les 28, 29, 30 et 31 juillet 2016 et que Loisirs East Hereford autorise l'utilisation de ses terrains;

**ATTENDU** que Circuits Frontières a toujours sur place une équipe de bénévoles consciencieux qui s'assurent de la sécurité des activités;

**ATTENDU** que la Municipalité d'East Hereford juge ces activités essentielles pour la qualité de vie de son milieu ainsi que pour la survie de l'organisme;

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu QUE:

- \* Le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec les activités proposées;
- \* Le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec la demande de Circuits Frontières auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- \* Une copie de cette résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16-05-93 - Autorisation permis d'alcool - Loisirs East Hereford**

**ATTENDU** que Loisirs East Hereford organisent plusieurs activités extérieures pour s'assurer d'un financement adéquat et ce, au profit de diverses clientèles;

**ATTENDU** que les Loisirs East Hereford ont toujours sur place une équipe de bénévoles consciencieux qui s'assurent de la sécurité des activités;

**ATTENDU** que la Municipalité d'East Hereford juge ces activités essentielles pour la qualité de vie de son milieu ainsi que pour la survie de l'organisme;

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu QUE:

- Le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec les activités proposées;
- Le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec la demande des Loisirs East Hereford auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- Une copie de cette résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-94 - Fauchage des abords des chemins municipaux**

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de retenir les services de Travaux Légers enr. de Compton pour le fauchage des abords des chemins municipaux au coût de 45,00\$ du kilomètre bilatéral. La dépense maximale est de 2 000\$, excluant toutes taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-95 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

**ATTENDU** que le ministère des Transports a renouvelé son *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite améliorer son réseau mais que les sommes à investir nécessitent une aide gouvernementale;

**ATTENDU** que la Municipalité prévoit les travaux suivants :

**Chemins Owen et du 9<sup>e</sup> Rang**: reconstruction en partie, ajout de ponceaux et rechargement en gravier : 35 000\$;

**Chemin Cunningham**: rechargement en gravier : 10 000\$;

**Chemin Beloin** : rechargement en gravier : 20 000\$

**ATTENDU** que la Municipalité peut contribuer pour un montant de 15 000\$ aux travaux précités;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu QUE :

Une demande d'aide financière de 50 000\$ soit adressée à notre député, Monsieur Guy Hardy pour les travaux ci-haut décrits.

Une copie de cette résolution soit adressée à notre député.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-96 – Installation d'une prise d'eau et creusage d'un fossé sur le chemin Marquis**

**ATTENDU** que le conseil municipal a projeté d'installer une prise d'eau ou une borne-sèche pour les pompiers à l'ancienne source municipale sur le chemin Marquis et de creuser un fossé afin de mieux drainer l'emplacement;

**ATTENDU** que ces travaux sont prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook;

**ATTENDU** que la TECQ 2014-2018 a autorisé la municipalité à exécuter lesdits travaux;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de réaliser les travaux projetés, de répartir les travaux entre les deux entrepreneurs locaux pour une dépense maximale de 7 000,00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-05-97 - Mise à jour du plan de sécurité civile**

**ATTENDU** que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

**ATTENDU** que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de

coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

**ATTENDU** que par sécurité civile, on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

**ATTENDU** que les conseils municipaux d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette désirent assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

**ATTENDU** que le plan de sécurité civile intermunicipal d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile* ;

**ATTENDU** qu'il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2016 ;

**ATTENDU** que les pages corrigées ont été substituées à tous les exemplaires du plan de sécurité civile et que de nouveaux fascicules opérationnels pour l'OMSC ont été produits et transmis aux membres ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu :

D'adopter le plan municipal de sécurité civile intermunicipal d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette mis à jour ;

De transmettre copie de la résolution à madame Jolianne Lequin, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **16-05-98 - Travaux sur le réseau routier**

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de dégager un montant de 10 000\$ pour divers travaux sur le réseau routier, non limitativement nivelage, gravier, entretien de ponceaux, creusage de fossés, pièces et accessoires, etc...

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **16-05-99 - Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion et résolu que l'assemblée soit levée à 21h35.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



---

Richard Belleville, maire

---

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

*Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---